Envoyé en préfecture le 16/10/2023

Reçu en préfecture le 16/10/2023

Publié le 17/10/2023



ID: 037-213701667-20230929-DEL_2023_33-DE

République Française

DEPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE

CANTON D'AMBOISE

MAIRIE DE

NEUILLÉ LE LIERRE 37380

TEL: 02 47 52 95 17

Convocation: 23 septembre 2023

SESSION ORDINAIRE

Nombre de Conseillers Municipaux

En exercice: 12

Présents: 10

Votants: 10

Pouvoirs: 0

N° DEL-2023-33

Extrait du Registre des Délibérations Commune de Neuillé le Lierre

Séance du 29 septembre 2023

L'an deux mil vingt-trois le 29 septembre à 20 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie de Neuillé le Lierre, sous la présidence de Madame Blandine BENOIST, Maire.

Présents:

Mesdames Blandine BENOIST, Cécile BERLAND, Corinne DUMONT, Natacha MOUGEOLLE.

Messieurs Joël LAMOTTE, Dominique NOURRY, Loïc PELÉ, Philippe PONTILLON, Danis SIX, Richard THIBAULT.

Absents:

Laurent DUCARD, Vanessa TESSIER.

Secrétaire de séance : Cécile BERLAND

DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANTS DE NEUILLÉ LE LIERRE AU SEIN DE LA CLECT

Madame le Maire rappelle à l'ensemble du Conseil Municipal que le Conseil Communautaire du Val d'Amboise prendra prochainement acte de la désignation des représentants des communes au sein de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées).

Pour rappel, la CLECT est composée de 15 membres : le Président du Val d'Amboise, 14 représentants titulaires (1 par commune) et 14 représentants suppléants (1 par commune).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité désigne :

- Madame Blandine BENOIST comme représentante titulaire et
- Monsieur Philippe PONTILLON comme représentant suppléant.

Fait à Neuillé le Lierre, le 29 septembre 2023 Le Maire, Blandine BENOIST.